

## NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



GENERALE

5/15170

6 juin 1982

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Distr.

## INC. SOLECTION

LETTRE DATEE DU 6 JUIN 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'OMAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Au nom des Etats membres de la Ligue arabe à l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de faire part à Votre Excellence, et par votre intermédiaire, au Conseil, de la gravité de la situation découlant du mépris abject par Israël de la résolution 508 (1982) du Conseil de sécurité et de son invasion des territoires. libanais.

Les Etats membres arabes de l'Organisation des Nations Unies demandent instamment au Conseil de sécurité de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour garantir la crédibilité et l'efficacité du Conseil de sécurité et de ses résolutions, et pour contribuer à rétablir sur le champ l'intégrité territoriale du Liban par un retrait immédiat et inconditionnel d'Israël et par la cessation des opérations militaires.

Nous lançons en outre un appel aux membres du Conseil de sécurité pour qu'ils condamnent sans équivoque le mépris par Israël de la volonté unanime; si on laisse Israël poursuivre son agression criminelle contre les villes et les villages libanais et contre les camps de réfugiés palestiniens, la situation continuera de se détériorer.

Il est essentiel que le Conseil montre clairement que le mépris de ses résolutions sera lourd de conséquences pour l'agresseur. Sinon, tout laxisme à cet égard aura les plus graves répercussions pour l'avenir de la paix, non seulement au Liban mais aussi dans la région tout entière.

J'ai l'honneur de prier Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

## L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Mahmoud ABOUL-NASR